

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 14 SEPTEMBRE 2021 - 19H00

Présents : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MASSON René, LAMYRAND Rémy, MEUNIER Thierry, MOREAUX Jacques, THAUVIN Isabelle, FERREIRA Raquel, JOUBERTON Philippe, BERNARDIN Ludovic, BOSQUET Laurence, BUFFARD Frédérique, BRUNET David, EL MANDILI Amel.

Absents excusés : MM. Annie GARRACHON (procuration à Mme Isabelle MEGE), Alexis ROSSIGNOL (procuration à M. René MASSON), Mme Carole FALKENAU

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE
- TRAVAUX
- AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES
- AFFAIRES FONCIERES
- MAISON DE SANTE
- COMMUNAUTE DE COMMUNES / SYNDICATS
- QUESTIONS DIVERSES

Le compte-rendu du Conseil municipal du 24 août 2021 est approuvé à l'unanimité.

DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE :

Le Maire fait état du règlement des factures suivantes :

- TOURNOBOIS : remplacement manivelle volet roulant gendarmerie 292.49 €
- IKEA : divers meubles école élémentaire - 543.82 €
- IKEA : divers meubles et fournitures école élémentaire - 682.15 €

TRAVAUX :

- Abribus : Le Maire informe le Conseil que trois nouveaux abribus ont été installés : Rue des Sports, Avenue de la Gare et rue du Boucheix. Le 4^{ème} sera installé dans la Rue des Ecoles.

Le Maire souhaite adresser une nouvelle demande au Conseil Régional de trois abris-voyageurs supplémentaires, afin d'équiper d'autres secteurs de la Commune : Rue du Lavoir, Rue de la Plaine des Champs et Rue de la Brousse. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

- Remplacement armoire froide à la salle de Comps : La société ADS a fait un devis de 1428.00 € suite au dysfonctionnement de l'armoire existante.

- Programme de voirie communautaire 2022 : Il est en cours d'élaboration.

- Sécurisation des villages de La Brousse et du Boucheix : Afin de limiter la vitesse excessive dans les villages, des mesures seront discutées et proposées comme l'installation de « coussins berlinois », de mise place de « chicanes ».

- Colonnes de tri du SICTOM : De nouvelles colonnes de tri seront mises en place par le SICTOM au début du mois d'octobre sur plusieurs secteurs de la commune.

- Défibrillateurs : Pour l'installation des quatre défibrillateurs, un raccordement électrique est nécessaire qui sera réalisé d'ici mi-octobre.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES :

- Ouverture d'une ligne de trésorerie :

Le Maire indique que, pour financer les travaux d'assainissement, en attendant le versement des subventions, il est nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie de 400 000 €. Deux organismes ont fait une offre. La plus intéressante est celle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre France pour une durée de 12 mois au taux de 0.50 %. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

- Assainissement : L'adjoint M. Masson informe les conseillers qu'une réunion de chantier a eu lieu à la nouvelle station d'épuration de Tournobert. Il a été constaté son bon fonctionnement. Les essais de garantie sont prévus fin septembre avec une réception des travaux début octobre. Il reste à terminer l'enrobé du chemin d'accès et les espaces verts. Une demi-journée « Portes ouvertes » sera organisée prochainement pour les habitants.

L'étude diagnostique d'assainissement sera lancée par une réunion le 05 octobre 2021 avec le cabinet C2EA, le Syndicat Sioule et Morge, le cabinet ING-SOMIVAL, la Police de l'Eau, le SATEA et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Le coût de l'étude est de 37 450 € HT, subventionné à 50 % par l'Agence de l'Eau et 30 % par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

- Etude de sols pour la nouvelle Mairie :

Le Maire rappelle les travaux de réhabilitation d'un bâtiment en nouvelle Mairie. Il indique qu'il est nécessaire de s'attacher les services d'un bureau de contrôle pour les missions d'études de sols. Il soumet au Conseil municipal le devis du Cabinet ALPHA BTP Nord situé à Romagnat pour un montant de 3 240 € HT, soit 3 888 € TTC. Le Conseil Municipal approuve ce devis à l'unanimité.

- Convention de mise à disposition des équipements publics et sportifs :

Le Maire informe le Conseil municipal qu'à l'occasion de la rentrée sportive, il est nécessaire de mettre en œuvre les mesures concernant le pass'sanitaire et les protocoles sanitaires dans le milieu sportif. A la suite de la promulgation de la loi du 05 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire et de la publication du décret du 07 août 2021, la justification d'un pass'sanitaire est obligatoire depuis le 09 août 2021 dans tous les établissements recevant du public (ERP) de type X (intérieur) et PA (plein air). Les locaux mis à la disposition des associations, vestiaires, salles de réunion, tribunes ... doivent faire l'objet d'une convention précisant les nouvelles règles issues du protocole sanitaire. L'association occupante s'engage à assurer le respect des mesures et des protocoles sanitaires qui sont mis en place par le Gouvernement et les Fédérations Sportives. Elle s'engage à mettre en place un contrôle du pass'sanitaire par des personnes habilitées et nommément désignées par le Club. Le Conseil municipal approuve la convention de mise à disposition des équipements publics et sportifs à l'unanimité.

Une attention sera portée également à la location des salles par les particuliers avec une annexe à la convention de location et probablement un référent qui sera désigné par les loueurs à chaque location.

AFFAIRES FONCIERES :

- Déclaration d'intention d'aliéner :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les propriétés suivantes : AV 23 et AK 97 d'une superficie totale de 1ha 83a 55ca au profit de l'EPF-SMAF Auvergne au prix de 3 800 €.

- Renouvellement de la convention avec la Société de Chasse de Farges – Tournobert :

Le Maire rappelle la délibération du 24 septembre 2019 autorisant le Maire à signer une convention avec la Société de chasse de Farges -Tournobert pour la mise à disposition temporaire et gratuite d'un terrain avec local aménagé du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020. Suite aux conditions sanitaires la convention a été renouvelée tacitement en 2020. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler la convention avec la Société de Chasse de Farges – Tournobert du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022.

- Cabane de chasse de Sagnes :

Les demandes de branchement d'eau et d'assainissement de la future cabane de chasse ont été adressées au Syndicat Mixte de Sioule et Morge. Le permis de construire sera déposé prochainement.

- Club de pétanque :

Le club sollicite un aménagement pour un terrain de boules et un local communal pour le rangement de son matériel.

MAISON DE SANTÉ :

- Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison de santé : La consultation en vue de retenir un cabinet d'architectes pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire s'est terminée le vendredi 03 septembre 2021 et a permis de recevoir une offre : le Cabinet Morpho Architectes. Après validation par la Commission d'appel d'offres, le Maire propose au Conseil Municipal de confirmer ce choix et présente alors le marché à intervenir avec le cabinet au prix de 79 050 € HT, soit un taux global de rémunération de 9.30 %. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet Morpho Architectes.

Le projet pourra bénéficier des subventions de l'Etat, la Région, du SMADC et les fonds européens FEDER. Une réunion avec les professionnels de santé est prévue fin septembre pour la présentation du cabinet d'architectes.

COMMUNAUTE DE COMMUNES / SYNDICATS :

- Convention de coopération pour la gestion des sites de compostage et broyage avec le SICTOM :

Le Maire informe le Conseil municipal que le SICTOM Pontaurum – Pontgibaud s'est engagé dans une démarche de réduction et valorisation des déchets organiques au travers de son Schéma territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO) qui court jusqu'en 2024. Il s'agit d'un enjeu environnemental, économique et financier avec lequel il est nécessaire de s'associer pour l'intérêt de tous les habitants. Ce STGDO doit permettre de répondre à de nombreuses exigences, notamment réglementaires (Loi de Transition Energétique pour une Croissance Verte de 2015) et financières (augmentation de la Taxe Générale sur les Activités polluantes). Ainsi, le SICTOM doit avoir une réponse ambitieuse grâce à un programme de déploiement de plateformes de broyage et de projets de développement de compostage collectif, notamment avec l'installation de composteurs de quartiers sur la voie publique. Le SICTOM demande le soutien des municipalités des communes adhérentes au SICTOM avec la signature d'une convention de coopération.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la convention de coopération avec le SICTOM de Pontaurum – Pontgibaud pour la gestion des sites de compostage et broyage.

- Déchetterie des Ancizes :

Des travaux de mise en sécurité de la déchetterie ont été réalisés : alarmes, caméras. Il est à l'étude des équipements supplémentaires comme une réserve d'eau pour la sécurité du lieu et la possibilité d'un agrandissement de la plateforme de broyage.

QUESTIONS DIVERSES :

- Exonération des taxes foncières des nouvelles constructions : Suite à la réforme de l'exonération de 2 ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties, la Commune peut décider de limiter cette exonération entre 40% et 90% de la base imposable. Le Conseil décide de prendre des renseignements avant de délibérer.

- Rencontre avec les élus de St-Georges-de-Mons et Queuille : Suite à l'invitation des communes voisines, une rencontre est prévue dans les prochaines semaines.

- Annulation du repas des Aînés : En raison des contraintes sanitaires, le repas est encore annulé cette année. Un courrier d'information sera adressé aux personnes de plus de 70 ans et un colis leur sera offert en fin d'année.

- Réunion des associations : Le calendrier des festivités 2022 sera réalisé lors d'une réunion le 09 octobre 2021 au Foyer rural.

- Réunion de la CLECT et inauguration : En son absence, le Maire sera représenté à la réunion de la CLECT du 20 septembre par M. Ludovic Bernardin et pour l'inauguration de la cantine d'Yssac-la-Tourette le 25 septembre par M. David Brunet.

- Agence postale communale : Pour le passage en agence postale communale au 1^{er} janvier 2022, le bureau de poste sera fermé du 29 décembre 2021 au 08 janvier 2022. La Commune recherche un agent d'accueil pour un poste de 24 heures hebdomadaires, poste qui passera par la suite à 35 heures.

- Assemblée générale du club de Quad : Elle est prévue le 07 novembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H50.